

**Compte-rendu de séance**

**Séance du 31 Août 2016**

L' an deux mil seize, le trente et un août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **BERNARD Patrice, 1er Adjoint, en l'absence de Monsieur GODEY Éric, Maire, empêché.**

**Présents** : Monsieur BERNARD, Mesdames SOULAT, SELZER, BOISCOMMUN, Monsieur GILLET, Madame CHAGOURIN, Messieurs MAHUAS, VERHEULE.

**Absents excusés avec pouvoir** :

Monsieur GODEY donne pouvoir à Monsieur BERNARD.  
Monsieur LEBRUN donne pouvoir à Monsieur VERHEULE.

**Absente excusée** : Madame DUVEAU.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 24 août 2016

**Date d'affichage** : 24 août 2016

**Acte rendu exécutoire**

**Après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis le 1er septembre 2016**

Et publication ou notification du 1er septembre 2016

**A été nommée secrétaire** : Madame SOULAT Marie-Thérèse.

**Lecture est faite du procès-verbal de la présente réunion, lequel est adopté sans observation et à l'unanimité.**

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

**I. Délibération : Modification de l'ordre du jour - ajout d'un point - Référence n°27/2016.**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le 1er Adjoint propose la modification de l'ordre du jour par l'ajout d'un point :

- délibération demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aide aux communes à faible population - acquisition de deux bancs et d'une corbeille de propreté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve et décide en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'ajout d'un point évoqué ci-dessus.

**II. Délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aide aux communes à**

**faible population - acquisition de deux bancs et d'une corbeille de propreté - Référence n°28/2016.**

Le Conseil Municipal, sur proposition du 1er Adjoint,

- sollicite auprès du Conseil Départemental du Loiret l'octroi d'une subvention au titre du programme 2016 d'aide aux communes à faible population concernant l'acquisition de deux bancs et d'une corbeille de propreté.

- accepte le devis de la société HUSSON International pour un montant de 2.377,54 euros TTC.

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

\* fonds libres : 1.426,54 euros

\* subvention du Conseil Départemental : 951,00 euros

- sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Loiret,

- demande une autorisation de préfinancement.

**III. Délibération : Création d'un emploi d'agent recenseur - Référence n°29/2016.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017,

- l'agent recenseur percevra la somme de 700,00 euros pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2017.

**IV. Attribution d'un régime indemnitaire à compter du 1er septembre 2016.**

Le régime indemnitaire mis en place actuellement prendra fin à compter du 31 décembre 2016.

Il a été décidé de le maintenir en l'état actuel en se conformant aux nouvelles modalités en vigueur au 1er janvier 2017.

Séance levée à 21 h 30.